

# POLITIQUE ESG

Avril 2021



**BNP PARIBAS**  
**CAPITAL PARTNERS**

## Politique ESG – BNP Paribas Capital Partners

Notre monde fait face à des enjeux majeurs et nous sommes convaincus qu'en tant qu'investisseur, notre rôle est d'agir sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance. Cette politique ainsi que la signature des PRI sont les premières étapes d'une démarche visant à mener BNP Paribas Capital Partners (BNPP CP) vers les meilleures pratiques d'investisseur responsable.

Dans le cadre de sa mission d'investisseur et de conseil pour compte de tiers, BNPP CP souhaite mettre en place cette politique d'investissement responsable. BNPP CP souhaite ainsi développer une politique ESG en accord avec les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) qui vise à prendre en considération des critères extra financiers dans ses processus d'investissement et de suivi des actifs sous gestion. Le but de cette politique est de fournir une orientation et un cadre aux équipes en charge de la gestion d'actifs.

### PRINCIPES

Dans le cadre de sa mission, BNPP CP souhaite optimiser le profil de risque/rendement des fonds gérés en prenant en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. À cette fin, BNPP CP a souhaité intégrer au sein de son processus d'investissement des critères ESG en s'inscrivant dans le cadre des PRI.

► **En tant que gestionnaire d'actifs, BNPP CP assume principalement les responsabilités suivantes:**

- Gérer les actifs dans l'intérêt financier de ses clients ;
- Gérer les actifs librement et avec compétence de manière à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et le rendement de l'ensemble du portefeuille ;
- Traiter tous les clients (clients actuels et futurs) de manière égale ;
- Ne pas accepter des restrictions qui pourraient avoir un impact négatif sur le profil de risque-rendement de l'ensemble du portefeuille d'investissement à long terme (sans justification suffisante) ;
- Diversifier les actifs de manière appropriée ;
- Être tenu responsable de la politique et de sa mise en œuvre.

Dans ce but, BNPP CP a décidé de formaliser la prise en compte des intérêts de ses différentes parties prenantes et son engagement pour l'investissement responsable en signant les PRI en 2020.

► **BNPP CP fait sien et s'engage à promouvoir les principes d'investissement responsables (PRI) dans ses pratiques et procédures et à y apporter une amélioration permanente :**

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ;
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires ;
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG ;
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

### OBJECTIF ET CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique vise à définir et encadrer l'activité de toutes les équipes de gestion de BNPP CP en charge de la sélection de fonds d'investissement et de titres non cotés afin de garantir sa mission d'investisseur responsable à la fois sur les fonds de Performance Absolue (UCITS et FIA), de Private Equity et de Private Debt ainsi que pour les activités d'incubation. Dans le cadre de ses relations avec les gérants sélectionnés ou en cours de sélection, les équipes de gestion de BNPP CP cherchent de façon générale à encourager les bonnes pratiques ESG auprès de ses interlocuteurs.

BNPP CP souhaite appliquer un processus d'investissement dans lequel les critères environnementaux, de responsabilité sociale et de gouvernance sont intégrés de manière continue. Cette ambition s'applique aux investissements dans tous types de classes d'actifs, dans le cadre de limites pratiques en accord avec la responsabilité fiduciaire de BNPP CP envers ses clients.

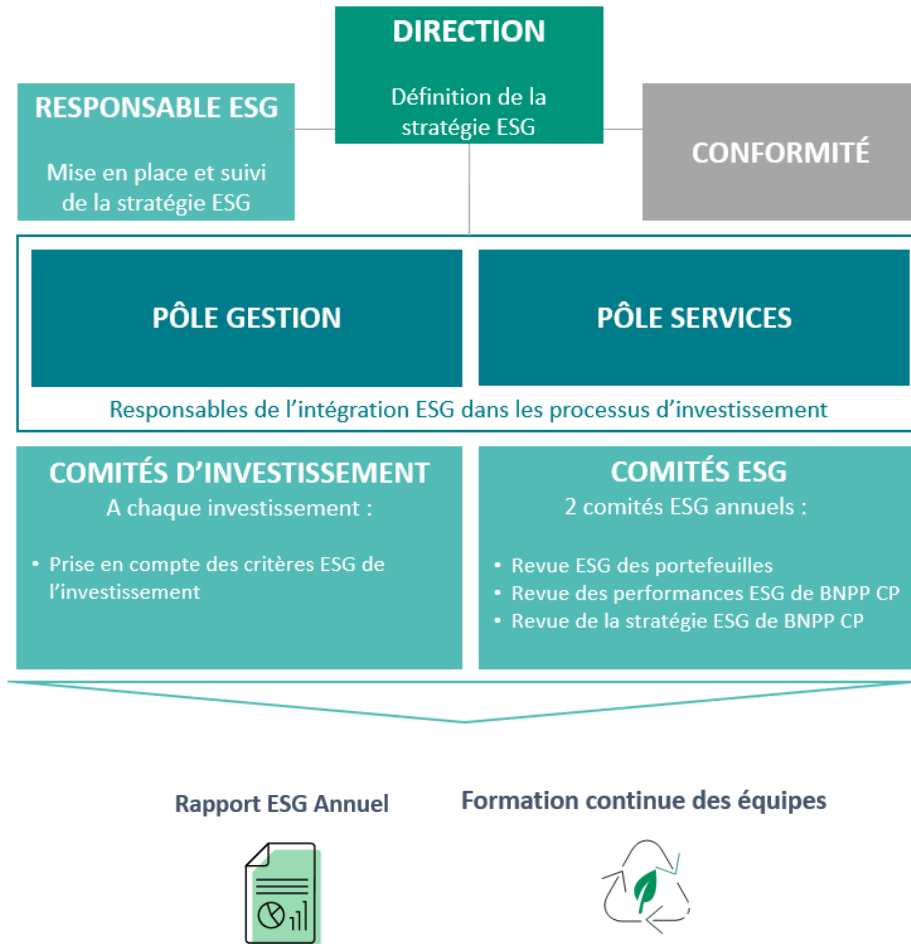
Il est important de noter qu'en raison de la nature de son activité de sélectionneur de fonds et en tant qu'investisseur minoritaire, BNPP CP n'a pas de contrôle sur les gérants externes et dépend également de leurs politiques d'investissement responsable. Dans ce contexte, des due diligences ESG sont réalisées avant investissement afin d'évaluer les politiques et pratiques ESG des gérants sélectionnés. Des dialogues informels peuvent avoir lieu afin d'aider ces acteurs à améliorer leurs politiques et leurs pratiques.



## GOVERNANCE

La politique ESG de BNPP CP est portée par sa Direction et est diffusée à l'ensemble des équipes grâce à une gouvernance et des comités ESG bi-annuels. En accord avec la Direction, le responsable ESG définit la stratégie ESG et suit sa mise en application. Les équipes d'investissement sont responsables de l'application du dispositif ESG déployé par BNPP CP, soumettent leurs conclusions au Comité d'investissement qui se prononce sur la sélection de la société ou du fonds analysé et suivent la progression des lignes détenues.

## GOVERNANCE ESG



En outre, BNPP CP collabore activement avec le Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management sur les questions d'engagement et d'intégration des critères ESG en lien avec le Groupe BNP Paribas. Le Sustainability Center est un centre d'expertise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et plus généralement d'engagement au sein de BNP Paribas Asset Management.

## MODES D'INTEGRATION ESG

La prise en compte des critères ESG fait partie intégrante du processus d'investissement et de gestion à la fois au moment de la sélection des fonds mais également de leur suivi dans le but d'une amélioration constante.

### Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement :



\*Due Diligence

\*\*Principes pour l'Investissement Responsable

## Principes d'exclusion

BNPP CP met en place des listes d'exclusion concernant des secteurs controversés ou à forte incidence négative environnementale ou sociale pour chacune des classes d'actifs (Hedge Funds, Private Equity, Private Debt, Infrastructure). En effet, tout projet d'investissement dans un fonds ou société ne respectant pas les critères d'exclusion se verra bloqué.

Concernant les gestions de fond de Private Equity et de Dette Privée, lorsqu'un risque d'exposition aux secteurs à exclure existe, nous demandons aux sociétés de gestion de s'engager à ne pas nous y exposer par la signature d'une « side letter ».

Dans les cas où un fonds ne formalise pas l'exclusion d'un secteur dans sa documentation contractuelle ou une side letter mais n'est pas voué à s'y exposer en raison de sa stratégie d'investissement, nous pouvons considérer l'investissement si nous déterminons que l'exposition à ce secteur est peu probable.

## Evaluation ESG dans la sélection de fonds

BNPP CP se concentrera particulièrement sur les points suivants lors d'évaluation des pratiques ESG des fonds analysés:

- Présence, qualité et mise en œuvre de la politique d'investissement responsable du gestionnaire de fonds
- Suivi des investissements sur les aspects ESG
- Dialogue entre les gestionnaires de fonds et les entreprises de leur portefeuille lorsque les pratiques en termes d'ESG ne sont pas satisfaisantes

En cas de plusieurs manques significatifs, BNPP CP peut décider de ne pas sélectionner un fonds. En outre, le non-respect des critères d'exclusion entrainera le blocage du projet d'investissement dans le fonds concerné.

## Engagement

Les positions en portefeuilles sont suivies annuellement par le biais d'indicateurs ESG collectés par les équipes de gestion qui les agrègent par fonds et par équipe.

Afin d'approfondir cette démarche sur certains produits, BNPP CP suit de façon plus détaillée l'évolution des pratiques ESG des gérants sélectionnés et mène un dialogue avec eux au cas par cas.

Dans les cas où BNPP CP dispose de droits de vote auprès des entreprises dans lesquelles il est investi, BNPP CP sera un investisseur actif et prendra en compte les questions ESG dans ses politiques et pratiques d'actionnaires.

Concernant l'engagement mené auprès des acteurs de la gestion d'actifs et des instances publiques, BNPP CP s'appuie sur le Sustainability Center de BNPP AM dont la politique est disponible [ici](#).

## Conflits d'intérêt

La politique de gestion des conflits d'intérêt est disponible sur le site web de BNPP CP sous ce [lien](#).

## Reporting

BNPP CP s'engage à se soumettre à l'exercice de reporting des PRI annuellement. BNPP CP souhaite également produire un rapport ESG sur base annuelle à compter de 2021. Pour cela, les données nécessaires collectées par les équipes de gestion auprès des fonds et des sociétés en portefeuille seront agrégées au niveau de BNPP CP.

## CONCLUSION

BNPP CP s'engage concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance et a décidé, dans ce but, de signer les PRI. La politique d'investisseur responsable de BNPP CP s'inscrit également dans une démarche d'amélioration constante. BNPP CP cherchera ainsi, de façon continue à développer son expertise et améliorer sa politique et ses pratiques ESG.

*Ce document a été rédigé par le responsable ESG en collaboration avec les équipes de gestion et validé par la Direction de BNPP CP.*

*Cette politique est entrée en application le 30 Avril 2021. Les investissements réalisés avant cette date ne sont pas couverts par cette politique.*

BNP Paribas Capital Partners est une société de gestion agréée par l'autorité des marchés financiers française (Autorité des marchés financiers - l' "AMF") sous le numéro GP97107 le 30 septembre 1997 et est une société par action simplifiée dont le son siège social est au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 348 541 145.